

**75 | URBANISME** Si les Parisiens et les touristes ont hâte de s'attabler dehors à partir du 1<sup>er</sup> avril, nombre de riverains redoutent les nuisances sonores. La Ville doit rendre les autorisations définitives d'ici le mois prochain.

# Les terrasses estivales, un retour à la fois attendu et redouté

MARIE-ANNE GAIRAUD

**ATTENTION**, dossier brûlant à l'horizon ! À l'approche du printemps, le service de la direction de l'urbanisme de la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement étudient à tour de bras les centaines de demandes d'installation de terrasses déposées par les cafés et restaurants.

L'an dernier, pour les aider à se relever de la crise sanitaire, la Ville de Paris les avait autorisés à installer tables et chaises sur les trottoirs, les places de stationnement et placettes et renflouer ainsi leurs caisses. 12 000 « terrasses éphémères » (selon la mairie de Paris) avaient poussé un peu partout jusqu'à fin octobre. Et le dispositif a depuis été entériné.

Combien de demandes ont été déposées pour la saison 2022, qui s'ouvrira le 1<sup>er</sup> avril et se terminera le 31 octobre ? La Ville se refuse pour le moment à donner un chiffre.

Mais sur le site de la Ville, [opendata.paris.fr](http://opendata.paris.fr), les points indiquant une éventuelle terrasse se multiplient comme des petits pains. De quoi inquiéter les riverains. « Aucune donnée ne nous est transmise pour l'instant », regrette le collectif Terrasses Paris.

Depuis plusieurs semaines, les dossiers affluent à la mairie de Paris. Le 27 janvier, l'Hôtel de Ville a adressé un courrier aux maires d'arrondissement pour que leurs avis, favorables ou pas, soient envoyés aujourd'hui au plus tard au cabinet d'Olivia Polski, adjointe (PS) à la maire de Paris en charge du commerce.

Objectif : envoyer l'avis définitif au début du mois de mars aux gérants des cafés, restaurants et autres commerces pour qu'ils aient le temps d'in-



Paris, juin 2021. L'été dernier, selon la Ville, 12 000 terrasses éphémères avaient été installées un peu partout, jusqu'à fin octobre.

vestir et de faire installer leurs terrasses d'ici le début de la « saison estivale », le 1<sup>er</sup> avril.

## Les maires doivent donner leur avis aujourd'hui, au plus tard

Au-delà de ce lundi, les dossiers non étudiés par les mairies d'arrondissement seront jugés comme ayant été validés. Des délais un peu trop courts aux yeux de Delphine Bürkli, la maire (Horizons) du IX<sup>e</sup>. « Nous sommes l'un des arrondissements ayant le plus de demandes et la direction de l'urbanisme ne nous a pas facilité la tâche dans la prise en compte de nos demandes et du respect de nos prescriptions », regrette l'élue.

« L'année dernière, nous avons agi pour la survie des restaurateurs. Cette année, nous voulons pérenniser, donc cela passe par la régulation. Nous connaissons bien les points de crispation sur les différents lieux des arrondissements. Chaque situation sera étudiée. **Nous avons**

**demandé aux maires de justifier leurs éventuels refus de manière objective** », explique-t-on au cabinet d'Olivia Polski.

Dans les mairies d'arrondissement, on reste prudents. Nombre de maires ont eu à gérer l'été dernier le ras-le-bol des riverains qui n'en pouvaient plus des nuisances sonores. Pas question de remettre le couvert une seconde année. Qu'ils soient de droite ou de gauche.

« Au 27 janvier, 848 dossiers de demande avaient été déposés sur le XI<sup>e</sup>. 376 m'ont été transmis pour avis, les autres, donc la majorité, n'étaient pas complets ou pas conformes au règlement. Sur ces 376, 28 étaient non réglementaires et ont été rejetés, 147 ont fait l'objet d'un avis favorable (parfois avec des réserves comme sur la largeur ou la longueur), 26 sont encore en instruction et 175 ont eu un avis défavorable. Soit 46 %, détaille François Vauglin, le maire (PS) du XI<sup>e</sup>.

Dans le IX<sup>e</sup>, sur 270 dossiers complets, la maire Delphine Bürkli a donné son feu vert à 80 établissements, contre 54 refus. Motifs : les terrasses qui occupaient une zone de

livraison, le linéaire qui dépassait la façade, la contre-terrasse de l'autre côté de la chaussée qui est jugée dangereuse pour le personnel, des nuisances à répétition en 2021...

Il faut dire que les riverains ont mis la pression. « Nous avons pris des rendez-vous avec les élus. A priori, nous

avons compris qu'ils demandent tous à réduire la voilure... Encore faut-il qu'ils soient suivis par l'Hôtel de Ville », insiste Hélène, du comité Droit au sommeil Paris. « Le bruit des festivités doit être considéré comme une vraie pollution sonore », insiste cette habitante du X<sup>e</sup>. « Certains établisse-

ments ont fait n'importe quoi et continuaient d'exploiter leurs terrasses au-delà de 22 heures : on peut comprendre les riverains », concède Marcel Benezet, du Synhorcat (Syndicat national des hôteliers restaurateurs cafetiers traiteurs).

## Une appli et un numéro pour signaler les abus

À partir de cette année, pour encadrer les terrasses estivales, le règlement des étalages et terrasses, modernisé l'été dernier, est censé être respecté dès le 1<sup>er</sup> avril. « Il a vocation à être appliqué strictement. Les riverains pourront comme l'année passée faire un signalement sur l'application *Dans ma rue*. Ils pourront également appeler le 3975 en lien avec la police municipale parisienne », précise-t-on du côté de l'Hôtel de Ville.

Le Synhorcat est prêt à proposer un système de sanction. « Si les gérants dépassent l'heure limite, ils sont interdits de terrasse pendant quinze jours. Et s'ils recommencent, ils sont définitivement interdits de terrasse » imagine Marcel Benezet.

Des discussions doivent se poursuivre à l'Hôtel de ville avec tous les acteurs. « La situation reste très compliquée pour l'ensemble des restaurateurs et nous continuons à les soutenir », assure-t-on du côté du cabinet d'Olivia Polski. ■

**“**  
L'année dernière, nous avons agi pour la survie des restaurateurs. Cette année, nous voulons pérenniser.

LE CABINET D'OLIVIA POLSKI, ADJOINTE (PS) EN CHARGE DU COMMERCE

**Le Parisien**  
CRÉER DU LIEN

**CHAQUE JOUR,  
ÉCOUTEZ  
CODE SOURCE  
LE PODCAST  
D'ACTUALITÉ  
DU PARISIEN**

DISPONIBLE SUR